Dix-neuvième Année. — N° 34
Prix du numéro : 10 centimes.

Dimanche 1er Mai 1904
Bureaux : Rue de la Serre, 58

DANIEL JEAN RICHARD

LA FÉDÉRATION HORLOGÈRE
SUISSE

ABONNEMENTS
Un an Six mois :
Suisse . . . . Fr. 6»— Fr. 3»—
Union postale » 12»— » 6»—
On s'abonne a tous les bureaux de poste.

Paraissant le Jeudi et le Dimanche à la Chaux-de-Fonds

ANNONCES
suisses 20 ct., étrangères 25 ct. la ligne
Offres et demandes de place
10 centimes la ligne.
Les annonces se paient d'avance.

Organe de la Chambre suisse de l'Horlogerie, des Chambres de commerce, des Bureaux de contrôle et des Syndicats professionnels.

Les Consulats suisses à l'étranger reçoivent le journal.

Bureau des Annonces : HAASENSTEIN & VOGLER, 32, rue Léopold Robert, CHAUX-DE-FONDS et succursales en Suisse et à l'étranger.

L'enseignement commercial en Suisse

Extrait du rapport du Département fédéral du commerce, de l'industrie et de l'agriculture

Par décision du Conseil fédéral du 23 mars, le Département du Commerce a été autorisé à soutenir financièrement, sur la base et dans les limites des prescriptions fédérales relatives à l'encouragement de l'enseignement commercial, les cours de science commerciale créés à l'Université de Zurich.

Dans l'intérêt du développement de l'étude des sciences commerciales à la Faculté d'économie politique de l'Université, le Conseil d'éducation du canton de Zurich a décidé d'admettre à l'immatriculation les élèves de toutes les écoles de commerce subventionnées par la Confédération, à la condition qu'ils aient accompli leur 18me année et qu'ils soient en possession du certificat de capacité.

La section commerciale de l'Ecole supérieure des filles, à Bâle, a été réorganisée et le cycle des études porté à 3 ans; elle remplit donc maintenant toutes les conditions requises pour l'obtention d'une subvention fédérale. Il lui en a été assuré une pour l'année 1904.

Le nombre des Ecoles complémentaires n'a pas changé. Les efforts déployés par les sociétés de commerçants en vue de transférer les cours aux heures de la journée et d'en arriver à un programme d'enseignement obligatoire ont de nouveau été couronnés de succès réjouissants. Le jury de concours institué par la Société suisse des commerçants a reçu 10 travaux, dont 7 ont pu être primés. Des examens d'apprentis de commerce ont eu lieu dans 19 cercles; 304 candidats ont obtenu le diplôme. Depuis l'institution de ces examens, en 1895, 1868 candidats sur 1938 ont été diplômés.

Les bourses fédérales accordées pendant cet exercice sont au nombre de 55. En ont bénéficié, 6 étudiants qui ont fréquenté des établissements supérieurs d'enseignement commercial et 45 élèves des classes supérieures de diverses écoles de commerce subventionnées par la Confédération. Quatre professeurs ont reçu des subsides pour voyages d'études en Allemagne, Autriche, Hollande et Angleterre. Le montant des bourses et subsides a varié entre 50 et 800 francs; il s'élève, au total à 8150 francs.

Les autres prestations financières de la Confédération en faveur de l'enseignement commercial, ainsi que les données sur la fréquentation des diverses écoles sont consignées dans les tableaux ci-après :

	Dépenses pouvant prétendre à une subvention Fr.	Subvention de l'Etat et des communes Fr.	Ecolages Fr.	Subventions fédérales Fr.	Nombre d'élèves Fr.
Aarau	21,614	14,256	280	7,128	47
Bâle	46,665	31,110	—	15,555	132
Bellinzone	61,995	39,650	2,520	19,825	97
Berne	34,435	21,110	2,760	10,555	54
Berne (Ecole des filles)	32,975	18,426	5,336	9,213	115
La Chaux-de-Fonds	35,680	23,786	—	11,893	72
Coire	17,652	10,544	1,836	5,272	54
Fribourg	15,281	9,953	350	4,978	43
Genève	85,952	47.718	14,375	23,859	175
Genève (Ecole supérieure des filles)	28,159	17,138	2,452	8,569	65
Lausanne	64,245	32,940	14,835	16,470	157
Le Locle	13,374	8,916	—	4,458	30
Lucerne	15,633	10,198	336	5,099	59
Neuchâtel	260,366	113,140	90,656	56,570	510
St-Gall	44,750	28,000	2,750	14,000	102
St-Gall (Académie)	48,440	28,196	6,146	14,098	290 *)
Soleure	17,653	11,622	220	5,811	74
Winterthour	33,649	19,519	4,371	9,759	60
Zurich	73,669	42,105	10,512	21,052	177
Zurich (Ecole des filles)	31.500	21,000	—	10,500	99
Total 1903	983,687	549,327	159,735	274,664	2,412
» 1902	929.769	530,606	133,862	265,301	2,207
» 1901	825,581	466,666	125,582	233,333	1,984

*) 67 étudiants et 223 auditeurs.

Ajoutons que la Confédération subventionne encore les écoles complémentaires de commerce des sections de la Société suisse des commerçants de 60 localités, pour une somme totale de fr. 121,573.

Information

Les intéressés peuvent demander des renseignements sur la maison

J. Joly, Horlogerie
2, Rue Brissac, **Paris**

au Secrétariat général de la Chambre cantonale du Commerce, à la Chaux-de-Fonds.

Loi contre la concurrence déloyale

Nous avons publié, dans notre numéro du 6 mars 1904, le projet de loi contre la concurrence déloyale élaboré par le Conseil d'Etat de Neuchâtel. Aujourd'hui, nous donnons le texte définitif de la loi, tel qu'il a été adopté par le Grand Conseil neuchâtelois.

Chapitre I.

Dispositions générales.

Article premier. — Il est interdit, spécialement en offrant des marchandises, de fournir, dans des publications sur la nature, la qualité, la quantité, le prix, le mode de fabrication des marchandises, ainsi que sur les motifs de la vente, de fausses indications ayant pour but de faire croire à une offre extraordinairement avantageuse.

Le terme de publication comprend les annonces, circulaires, prospectus, réclames, affiches, images, papiers de commerce, contenant l'une ou l'autre des indications mentionnées ci-dessus.

Art. 2. — Le préfet, d'office ou sur demande a le droit en tout temps de réclamer la justification des indications publiées au sujet de l'existence et de l'importance du stock ou des motifs de la vente des marchandises offertes.

Il saisit le juge d'instruction si cette justification ne lui est pas fournie.

Art. 3. — Toute marchandise exposée en vente avec indication du prix doit être livrée immédiatement au prix indiqué, à quiconque s'en déclare acheteur au comptant.

Art. 4. — Les prix fixés dans la vente en détail doivent être indiqués en monnaie ayant cours légal et se rapporter exactement à des unités ou à des multiples pleins, de poids et mesures officiellement reconnus.

Lorsqu'un prix est indiqué en regard d'une certaine quantité de marchandises, il est censé se rapporter à cette quantité tout entière.

Art. 5. — L'annonce d'un escompte doit toujours en indiquer le taux.

Art. 6. — Il est interdit d'attirer les acheteurs par la promesse d'avantages aléatoires offerts sous une forme quelconque.

Art. 7. — Il est interdit de tenir des propos ou d'affirmer des faits que l'on sait être inexacts et de nature à nuire à un concurrent dans l'exercice de son commerce et de son industrie.

Art. 8. — Il est interdit aux employés, ouvriers ou apprentis d'une maison de commerce ou d'un établissement industriel de divulguer sans y être autorisés par qui de droit, les secrets commerciaux ou industriels dont ils ont eu connaissance par suite de leur situation.

Il est également interdit d'inciter les employés, ouvriers ou apprentis à faire des divulgations de ce genre.

Chapitre II.

Des liquidations.

A. Dispositions communes à toutes les liquidations.

Art. 9. — Est qualifiée liquidation, toute opération par laquelle, à un titre quelconque, un commerçant cherche à accélérer l'écoulement normal de tout ou partie de ses marchandises, en recourant, à cet effet, soit à une réduction du prix ordinaire de ces marchandises, soit à des indications (liquidation, vente au rabais, vente à tout prix, etc.) tendant à faire croire à une vente particulièrement avantageuse.

Art. 10. — Ne sont pas soumises aux dispositions de la présente loi :

a) les ventes opérées en exécution de lois fédérales ;

b) les ventes faites par enchères publiques, en conformité des dispositions du code de procédure civile.

Art. 11. — Aucune liquidation générale ou partielle ne peut être annoncée ni ouverte sans une autorisation écrite, accordée par la préfecture, qui en informe l'autorité locale.

La demande d'autorisation doit être motivée par écrit et signée par le propriétaire des marchandises ou son fondé de pouvoirs.

Art. 12. — Peut seul être autorisé à effectuer une liquidation le commerçant qui, dans la localité où elle doit avoir lieu, fait profession d'acheter et de vendre des marchandises de même nature que celles à liquider, depuis deux ans au moins s'il s'agit d'une liquidation générale, depuis six mois au moins s'il s'agit d'une liquidation partielle.

Art. 13. — Il peut être dérogé à l'article précédent par décision du département de Police fondée sur des circonstances exceptionnelles (départ, décès, maladie prolongée du chef de la maison, etc.).

Art. 14. — Toute publication relative à une liquidation doit indiquer le nom du propriétaire des marchandises et sa raison de commerce.

En outre, elle énonce expressément le caractère véritable de la liquidation (générale ou partielle).

Art. 15. — La liquidation doit s'opérer dans des locaux où le commerçant exerce son négoce. Il peut exceptionnellement être dérogé à cette règle avec autorisation du département de police.

B. Dispositions spéciales aux liquidations générales.

Art. 16. — Le commerçant qui veut procéder à une liquidation générale de son commerce doit joindre à sa demande d'autorisation l'inventaire du stock de ses marchandises et indiquer le lieu où elles sont déposées et où elles seront vendues.

Art. 17. — La durée d'une liquidation générale ne doit pas dépasser une année, à moins d'une autorisation du département de police.

Art. 18. — Dès la date de la demande d'autorisation de liquider, tout réapprovisionnement en marchandises est interdit. La contravention à cette défense peut provoquer, outre les pénalités prévues par la présente loi, la clôture immédiate de la liquidation par retrait de l'autorisation.

Art. 19. — Un intervalle de deux ans au moins doit exister entre deux liquidations générales opérées par le même commerçant.

C. Dispositions spéciales aux liquidations partielles.

Art. 20. — La durée d'une liquidation partielle ne doit pas dépasser un mois.

Art. 21. — Un intervalle de cinq mois au moins doit exister entre deux liquidations partielles opérées par le même commerçant et pour le même genre de marchandises.

Art. 22. — Les marchandises à liquider doivent être séparées des autres marchandises et désignées d'une manière apparente.

Chapitre III.

Pénalités.

Art. 23. — Les contrevenants aux dispositions des articles 3, 4, 5, 6, 11, 14, 15, 17, 19, 20, 21 et 22 de la présente loi sont punis de la prison civile jusqu'à huit jours ou de l'amende jusqu'à 100 francs.

Art. 24. — Tout contrevenant aux dispositions des articles 1, 7, 8 et 18 de la présente loi est puni de la prison civile jusqu'à trente jours ou de l'amende jusqu'à 1000 francs.

Les infractions aux articles 7 et 8 ne sont poursuivies que sur plainte du lésé.

Art. 25. — En cas de récidive, les peines prévues aux articles 23 et 24 peuvent être doublées et la prison civile peut être prononcée concurremment avec l'amende.

Art. 26. — En cas de non-paiement de l'amende, les articles 28 et 438 du Code pénal sont applicables.

Chapitres IV et V. — (Clause abrogatoire et Disposition finale.)

Le commerce de la Suisse

D'après une statistique provisoire, la Suisse a importé en 1903 pour 1196,1 millions de marchandises, chiffre non encore atteint; elle en a exporté pour 888,5 millions. Différence en faveur de l'importation : 307,6 millions. L'importation a augmenté de 68 millions et l'exportation de 14 millions. L'exportation d'horlogerie a atteint 109,6 millions contre 112,9 millions en 1902.

Traités de commerce suisse.

Ce tableau indique tous les traités et arrangements en vigueur au 1er mars 1904 et se rapportant entièrement ou partiellement au commerce.

Etats	Date de la conclusion	Date de l'entrée en vigueur	Durée
Allemagne, traité de commerce	10 décembre 1891	1er février 1892	1 an après la dénonciation
Convention relative à la commune badoise de Büsingen	21 septembre 1895	1er janvier 1896	1 an après la dénonciation
Autriche-Hongrie	10 décembre 1891	1er février 1892	1 an après la dénonciation
Belgique	3 juillet 1889	29 décembre 1889	1 an après la dénonciation
Bulgarie	Par notes échangées le 28 février 1897, les deux Etats se sont garanti, en matière de douane, le traitement de la nation la plus favorisée.		
Chili	31 octobre 1897	31 janvier 1899	1 an après la dénonciation
Congo (Etat du)	16 novembre 1889	14 avril 1890	1 an après la dénonciation
Danemark	10 février 1875	10 juillet 1875	1 an après la dénonciation
Equateur	22 juin 1888	21 octobre 1889	1 an après la dénonciation
Espagne[1]	13 juillet 1892	1er janvier 1894	1 an après la dénonciation
Etats-Unis d'Amérique[2]	25 novembre 1850	8 novembre 1855	1 an après la dénonciation
France, règlement provisoire des relations commerciales (échange de notes)[3]	25 juin 1895	19 août 1895	Sans durée déterminée
Règlement relatif au pays de Gex (échange de notes)	23 juillet 1892 / 25 juin 1895	19 août 1895	Sans durée déterminée
Rapports de voisinage	23 février 1882	16 mai 1882	1 an après la dénonciation
Article additionnel	25 juin 1895	29 août 1895	Sans durée déterminée
Régime douanier entre Genève et la zone franche de la Haute-Savoie	14 juin 1881	1er janvier 1883	30 ans
Règlement des rapports avec la Tunisie	14 octobre 1896	25 janvier 1897	Sans durée déterminée
Grande-Bretagne	6 septembre 1855	6 mars 1856	1 an après la dénonciation
Grèce	10 juin 1887	10 juin 1887	1 an après la dénonciation
Italie[4]	19 avril 1892	19 juin 1892	Jusqu'au 17 septembre 1904
Japon	10 novembre 1896	17 juillet 1899	12 ans
Liechtenstein (traité avec l'Autriche-Hongrie)	10 décembre 1891	1er février 1892	1 an après la dénonciation
Norvège	22 mars 1894	1er août 1894	1 an après la dénonciation
Pays-Bas	19 août 1875	1er octobre 1878	1 an après la dénonciation
Perse	23 juillet 1873	27 octobre 1874	1 an après la dénonciation
Roumanie	3 mars 1893	13 mai 1893	1 an après la dénonciation
Russie	26 décembre 1872	30 octobre 1873	1 an après la dénonciation
Salvador	30 octobre 1883	7 février 1885	1 an après la dénonciation
Serbie	10 juin 1880	10 juin 1880	1 an après la dénonciation

Turquie. Le traité du 29 avril 1861, avec tarif conventionnel, a expiré le 13 mars 1890. En remplacement de ce traité, les deux Etats se sont garanti provisoirement, par un échange de notes, le traitement réciproque de la nation la plus favorisée.

[1]) A la demande du gouvernement espagnol, l'Assemblée fédérale a, par arrêté du 24 juin 1899 (*R. off.*, nouv. série, XVII. 189), renoncé à la liaison, stipulée par cette convention, du droit sur le chocolat.

[2]) Les articles VIII à XII (clause de la nation la plus favorisée) ont été dénoncés par le gouvernement des Etats-Unis le 23 mars 1899 ; ils ont cessé d'être en vigueur à partir du 24 mars 1900.

[3]) L'entente commerciale consiste en ceci, que le tarif d'usage suisse est appliqué aux marchandises françaises, tandis que les marchandises suisses sont admises en France aux droits du tarif minimum réduits dans une mesure convenue d'avance.

[4]) Le traité a été dénoncé par la Suisse le 17 septembre 1903.

Traités de commerce

On admet dans les cercles parlementaires allemands que le gouvernement attendra pour déposer des projets de traités avec l'Italie, la Russie, la Suisse, l'Autriche-Hongrie et la Belgique. Ce dépôt ne pouvant avoir lieu avant le printemps, le Reichstag ne pourra vraisemblablement s'occuper de cette question qu'en octobre. Il aura alors tout le loisir pour en délibérer.

La loi allemande sur la Bourse

Le Reichstag a commencé mardi la première lecture du projet de loi concernant la réforme de la loi sur la Bourse. En vertu de cette loi, le cercle des personnes qui peuvent se trouver engagées par des affaires de marchés à terme est élargi. En outre, les transactions sur marchandises rentrant dans certaines conditions ne pourront être considérées comme marchés à terme. M. Mœller, ministre du commerce de Prusse, a montré la nécessité qu'il y avait à écarter les maux qui résultent de l'application de ce prétexte de la non inscription sur le registre de la Bourse, toujours fourni par les outsiders.

Il serait également nécessaire d'arrêter l'écoulement de nombreux millions en capital vers les Bourses étrangères, que provoquait la loi en vigueur, mal vue des milieux boursiers. Enfin, les marchés effectifs pour les céréales et autres productions sont presque indispensables.

M. de Kanitz ayant combattu le projet et ayant déclaré qu'il ne comprenait pas l'opposition que l'on fait au registre de Bourse, le ministre a déclaré qu'il n'était nullement question de supprimer ce registre et que ce n'est pas le rétablissement des opérations de Bourse à terme que l'on a en vue.

L'empereur allemand et les ouvriers

Pendant la séance de la Chambre des députés prussienne, le ministre des travaux publics a annoncé qu'il venait de recevoir un télégramme de l'empereur Guillaume, l'autorisant, lui et le ministre des finances, à présenter à la Chambre un projet de loi accordant une somme de trois millions de mares à la caisse de prévoyance des ouvriers et employés.

La *Gazette de Francfort*, en rapportant le fait, rappelle que le gouvernement avait déjà annoncé qu'il améliorerait la situation des ouvriers, qui avaient créé à Cassel une puissante union professionnelle; mais on note la forme insolite de la transmission télégraphique de l'autorisation impériale expédiée à bord d'un steamer dans la mer Méditerrannée.

Les détaillants

L'assemblée des délégués de l'Union suisse des détaillants a eu lieu mercredi à Olten, sous la présidence de M. A. Jordi Kocher, de Bienne, président central. L'assemblée a approuvé les statuts de l'Union, désigné la commission centrale et arrêté le programme de travail. M. J.-G. Schwander, de Bienne, qui a été pendant plusieurs années secrétaire de la Société suisse des voyageurs de commerce, a été nommé secrétaire de l'Union.

Légation suisse à Berlin

Le correspondant bernois de la *Revue* lance la candidature de M. Hofmann, député de St-Gall au Conseil des Etats, comme successeur de M. Roth. Le correspondant du journal vaudois laisse entendre que l'on aurait fait des ouvertures à M. Hofmann et qu'il ne tiendrait qu'à lui d'être nommé ministre à Berlin.

Il va sans dire que nous laissons à la *Revue* la responsabilité de cette nouvelle, qui nous paraît sujette à caution.

Nouvelles diverses

Services publics d'automobiles. — Il vient de se fonder à Zurich une société destinée à encourager la fondation de services publics d'automobiles et à les absorber, à demander des concessions dans toute la Suisse soit pour des services entre communes différentes, soit pour le camionnage dans les grandes localités. La société ferait les études nécessaires, organiserait les sociétés locales, y participerait, fournirait le personnel et le matériel, intéresserait à ses efforts la fabrication suisse d'automobiles, etc.

Le capital, actuellement de 100,000 fr., pourra être porté à 500,000.

Le président de la *Schweizer. Automobil-Betriebsgesellschaft* est M. Gyr-Guyer, banquier, à Zurich; le secrétaire, M. le Dr Curti, rédacteur.

Cote de l'argent

du 30 Avril 1904

Argent fin en grenailles . . fr. 97.— le kilo.

Argent fin laminé, devant servir de base pour le calcul des titres de l'argent des boîtes de montres . . . . . fr. 99.— le kilo.

Change sur Paris . . . . . fr. 100.25

Grand Prix Exposition universelle de Paris 1900

PAUL DITISHEIM
Fabrique d'Horlogerie
11, Rue de la Paix, à **La Chaux-de-Fonds**
Assortiment très complet en montres décorées et montres bijoux
MONTRES UNIES POUR DAMES
(H 153 C) Chronomètres de poche 31
Chronomètres de bord (Deck Watches)
35 Récompenses de 1er ordre dans dernières Expositions et Prix généraux de 1897, 1898, 1901, 1902, aux Concours de Chronomètres de l'Observatoire astronomique.

FABRIQUE D'AIGUILLES
de **MONTRES** en tous genres
SPÉCIALITÉ POUR EXTRA-PLATES
E. Boillot & Co
H 1605 C **LA CHAUX-DE-FONDS** 465

OFFICE GÉNÉRAL BREVETS D'INVENTION
A. Mathey Doret
Ingénieur Conseil. LA CHAUX-DE-FONDS
Fondé en 1886 Marques de fabrique. Dessins, Modèles
Correspondants dans tous les Pays Références de 1er ordre
C 1063 H 388

FABRIQUE D'HORLOGERIE SOIGNÉE
Vve de ED. FALLET, St-Imier
Maison fondée en 1866. — Médailles: Expositions Anvers, Genève
Marque déposée FUREUR.
Spécialité de montres extra-plates ancre, levées visibles
double plateaux, 18 lignes et 19 lignes, lépines et savonnettes, à 2de, en or, argent et acier
— **Qualité soignée** —
Montres garanties réglées et repassées prêtes à mettre en poche
(H—J) **PRIX AVANTAGEUX** 466

Brevet fédéral s. g. d. G. N° 24,233 — Brevet français s. g. d. G. N° 312,475
FABRIQUE D'HORLOGERIE
BINETRUY FRÈRES
CHARQUEMONT (Doubs, France)
Spécialité d'Assortiments à Cylindres pivotés sur jauges par un nouveau procédé donnant une interchangeabilité parfaite pour mouvements empierrés et sans pierres de 9 3/4 à 30 lignes et échappements extra-plats.
Assortiments à cylindres pivotés et non pivotés pour échappements à rebours, échappements renversés, échappements visibles et seconde au centre.
Cylindres pivotés, balanciers avec spiraux et réglages faits
Grande production. En tous genres et qualités. Prix avantageux.
Roues d'ancres pour échappements en tous genres et qualités et dentures, genres Anglais, Boston, Chronographe, Chronomètre, Leschot, Roskopf 15 et 18 dents de 12 à 30 lignes.
Roues d'ancres acier, laiton, nickel, finies, plates et creusées, qualités soignées et bon courant.
H 855 C *Demander Prix-courant.* 264
Expédition franco domicile et de droits de douane.

Fabrique d'horlogerie par procédés mécaniques modernes
Vve JEAN AEGLER, BIENNE
Maison fondée en 1878
Spécialité: Montres de dames, qualité garantie, prix raisonnable
H 853 C en boîtes or, argent, acier et métal 263
11‴, 12‴, 13‴, 14‴, cylindre sans seconde
11‴, 13‴, » avec »
Dernière création: **11 lig. ancre,** avec et sans seconde
10 lig. cylindre, sans seconde
Calibres déposés, système interchangeable, genre pour tous pays

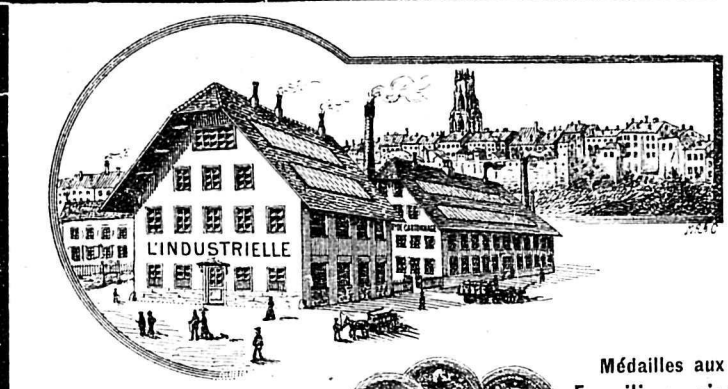

Médailles aux
Expositions universelles de Paris et de Barcelone
Récompenses et Diplômes aux Expositions nationales

L'Industrielle

Maison fondée en 1887 Société anonyme

✻ Manufactures de Cartonnages ✻

en tous genres, pour toute industrie et pour tous pays

La plus importante des fabriques de **Cartonnages pour l'Horlogerie**

Procédés de fabrication patentés. — Machines et outillage de la dernière perfection.

Exécution prompte et soignée de tous les cartons, étuis, etc., se rapportant à cette industrie, **à des prix défiant toute concurrence.**

Spécialité de cartons avec intérieur molleton-veloutine extra.

La section des cartonnages pour l'Horlogerie occupe à elle seule environ 70 ouvriers et ouvrières. (H 1048 F) 364

Stock continuel d'environ 300,000 cartons genres courants.

Directeur général : **H. Schmidlin.**

Pour adresse: **L'Industrielle, à Fribourg.**

La Fabrique d'Horlogerie

E. KUMMER

à Besançon

reliée par fil spécial à l'Observatoire

offre:

Montres de Précision

grandeur 19‴, verre et savonnette, interchangeabilité absolue

livrées avec bulletins de marche

au nom et marque de l'acheteur

Qualité A. Réglages à 10 secondes du plat au pendu **avec épreuves thermiques.**

Qualité B. Réglages à 10 secondes maximum du plat au pendu, sans épreuves thermiques.

Qualité C. Réglages à 18 secondes du plat au pendu.

Se fait en or, argent, acier et métal à des prix **inconnus** *jusqu'à ce jour.*

Nous garantissons que toutes les montres des séries A et B sont susceptibles d'obtenir un Bulletin de marche délivré par l'Observatoire de Besançon, avec application du nouveau règlement qui comporte les épreuves thermiques.

Grand choix de montres fantaisies pour dames

ancre et cylindre

Spécialités pour l'Allemagne et l'Autriche

237 H 770 C

Manufacture d'Horlogerie

Ed Kummer

BETTLACH (Suisse)

Spécialité de finissages et de montres Système Roskopf

en 17, 19 21 et 24 lignes

en tous genres et boîtes en tous métaux

Installation américaine - -
Interchangeabilité absolue
H 700 C *Marche et réglage garantis* 217

La plus importante fabrique produisant toutes les parties de la montre Roskopf dans ses usines

La fabrique ayant fourni annuellement 750,000 pièces de finissages (2500 par jour) **continue à fournir l'ébauche Roskopf.**

OCCASION

Les ébauches clefs ci-après désignées, sont à vendre en bloc ou en détail, avec réduction de 20, 30, 40 et 50 % sur les prix de facture :

6	douzaines	19,6	calibre	Paris	non anglées.			
15	id.	16,6	id.	Vacheron	id.	encliquetage	crochet.	
40	id.	16,4	id.	id.	id.	id.	id.	
6	id.	16,5	id.	id.	id.	id.	id.	
48	id.	15,4	id.	id.	id.	id.	id.	
18	id.	13,4	id.	id.	id.	id.	id.	
38	id.	14,4	id.	id.	avec avancements	id.	id.	
72	id.	15,5	id.	id.	id.	id.	id.	
132	id.	16,5	id.	id.	id.	id.	id.	
30	id.	16,6	id.	id.	id.	id.	brisé.	
21	id.	18,6	id.	id.	id.	id.	id.	
36	id.	18,8	id.	id.	id.	id.	crochet.	
12	id.	18,8	id.	id.	id.	id.	brisé.	
60	id.	18,0	id.	Paris	id.	id.	crochet.	
18	id.	18,8	id.	pr moy. et champs av. pont jumeau, avancements.				
42	id.	19,6	id.	Vacheron, avec avancements, encliquetage brisé.				
24	id.	19,6	id.	id.	id.	id.	crochet.	
24	id.	19,8	id.	id.	id.	id.	brisé.	
30	id.	19,8	id.	id.	id.	id.	crochet.	
18	id.	19,8	id.	Paris	id.	id.	id.	
12	id.	21,10	id.	id.	id.	id.	id.	
12	id.	22,10	id.	id.	id.	id.	id.	
36	id.	15,¾	av.	avancements.	18	douzaines	16,¾	av. avancements.
30	id.	17,¾		id.	30	id.	19,¾	id.
24	id.	20,¾		id.	30	id.	24,¾	id.

Finissages roulants (Mise en place)

12	douzaines	15,5	calibre	Vacheron	avec avancements,	encliquetage	crochet.	
6	id.	16,6	id.	id.	id.	id.	brisé.	
14	id.	18,8	id.	id.	id.	id.	crochet.	
9	id.	18,8	id.	Paris	id.	id.	id.	
12	id.	18,8	id.	pr moy. et champs, pont jumeau.				
4	id.	19,6	id.	Vacheron avec avancements, encliquetage brisé.				
18	id.	19,9	id.	id.	id.	id.	crochet.	
90	id.	16,¾	avec	avancements.	23	douzaines	17,¾	avec avancements.
6	id.	19,¾		id.	30	id,	20,¾	id.
12	id.	21,¾		id.				(H 1176 P) 435

Tous ces finissages sont de bonne qualité. Les ébauches sont avec pignons et raquettes finies. Grandes facilités de payement. S'adresser à Mr

SÉRAPHIN THEURILLAT, à Porrentruy.

H 1190 C **Représentant exclusif pour toute la Suisse:** **TÉLÉPHONE** 394

Monsieur **Albert Lecoultre,** rue Jacob Brandt, 6, Chaux-de-Fonds

---

Office des Faillites de Genève

A remettre important commerce de bijouterie, horlogerie et joaillerie

situé au centre de la ville de Genève, quartier des étrangers. — Conditions très avantageuses.

S'adresser à **Genève, Office des Faillites au Palais de Justice.** (H 4456 X) 450

Pièces à clef

On se chargerait du **terminage** des grandes pièces à clef genre anglais au prix de fr. 16.— la douzaine, en fournissant le finissage brut et la boîte terminée. **On ne fait que la grande série.**

Adresser offres sous chiffres **U 1622 C** à **Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.** 472

Fabrique de montres

existant depuis 17 ans demande

associé ou commanditaire

avec fr. 30-50.000 de capital. Préférence sera donnée à une personne qui est déjà initiée dans le commerce ou dans la fabrication d'horlogerie.

Pour tous les détails, adresser offres sous chiffres R 1611 C à l'agence Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 469

Outils et fournitures complètes

pour toutes les branches de l'horlogerie et la mécanique

Installations complètes pour usines

W. HUMMEL FILS

CHAUX-DE-FONDS Léopold Robert 30

Importation directe de machines et outils américains

Représentant exclusif pour la Suisse de la:

L. S. STARRETT C° outils de mesurages et traçages de précision

Machines et outils en stock

pour fabriques d'ébauches d'horlogerie et mécaniciens

Perceuses 1, 2 et 3 arbres
Tarraudeuses à friction
Machines à sertir
Machines automatiques à arrondir
Machines aux colimaçons
Machines à affuter les petites mèches hélicoïdales
Machines à affuter les burins, etc.
Lapidaires
Tours universels pour calibristes
Machines à fraiser les étampes
Tours à tourner, à charioter et à fileter
Machines à scier automatiques
Machines à percer verticales, «Barnes», avec harnais d'engrenage
Machines à percer à friction
Mandrins universels
Machines à refrotter les fonds de boîtes
Machines à tourner les boîtes «Revolver»

Micromètres pour tous genres de mesurages

Equerres, compas, etc., etc. Filières à tarrauder

Calibres, mèches, etc., etc.

Messieurs les intéressés sont priés de venir visiter mon exposition. — Prix et renseignements sur demande. — Références de premier ordre. H-109-C 17

MONTRES A RÉPÉTITION

LA MANUFACTURE D'HORLOGERIE **LE PHARE**

au LOCLE (Succursale à Genève)

rend attentifs MM. les fabricants de montres à Répétition aux marques de fabrique et modèles industriels qu'elle possède et qui sont enregistrés au Bureau fédéral de la propriété industrielle, à Berne; ceux notamment qui caractérisent le plus les mouvements élaborés dans ses bureaux techniques, leurs ponts, etc., ont les formes suivantes:

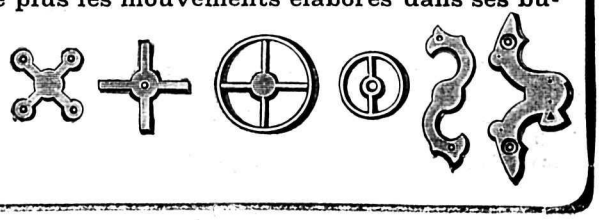

4206 H 367 C

E.D.Elias
HORLOGERIE EN GROS
EXPORTATION
12, Oude Turfmarkt
AMSTERDAM
HOLLANDE
H 173 C 39

MM. les fabricants de montres (H 4616X)
syst. Roskopf
métal et argent sont invités à faire leurs offres aux prix les plus exacts, pour commandes par quantités à **F. L. C. 4102, Versoix,** près Genève. 455

AVIS
Dès le 26 courant, les bureaux et comptoirs de la **Fabrique d'horlogerie** 456
Charles Schmidt
Rue du Parc 65
sont transférés au **1er étage** de la même maison. H 1580 C

Jeune homme, solvable, cherche pour l'Allemagne la représentation d'une bonne maison Suisse de IIc 1567 C 458
fournitures d'horlogerie
Offres sous **O. R. 133,** Haupposlagernd **Leipzig.**

Vertretungen
für Deutschland
Zwei seit langen Jahren in Nord- und Ost-Deutschland gut eingeführte Reisende der Uhrenbranche, beabsichtigen sich selbständig zu machen und suchen zu diesem Zweck leistungsfähige Taschenuhren-Fabrikanten, welche geneigt wären, denselben die Generalvertretung ihrer Marken, für obigen Bezirk, zu übertragen.
Gefl. Off. unter **Gc 1577 C** an **Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.** 457

Finissages de raquettes en tous genres. Raquettes Breting, rondes, demi-rondes, plattes encochées et à glace. Spécialité de genres soignés. Sertissages de contrepivots. Grenat et rubis. **Joseph Humbert,** chez Mr Hirter, **Les Verrières** (Suisse). IIc 1598 C 463

QUI
peut livrer avantageusement des montres 24‴ et 21‴ sans pierres, qualité ordinaire **métal et argent,** genre Italie.
Payement comptant par grandes séries. — Offres avec prix détaillés sous chiffres **O 1600 C** à **Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.** 464

Chef de bureau
d'une importante maison d'horlogerie, dont il a la direction commerciale, y compris la comptabilité et les voyages, serait disposé à traiter pour époque à convenir d'une situation analogue ou de la direction d'un établissement industriel.
Références à disposition.
Offres sous **M 1593 C** à l'agence **Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.** 461

Ecritures - Comptabilité
par employé sérieux, capable et discret. Prétentions modestes. Certificats et référ. Offres sous **B 1569 C** à **Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.** 454

FABRIQUE D'HORLOGERIE
Spécialité: Mouvements 13‴ ancre, pour boîtes américaines 0 size
Prix sans concurrence.
Marche et réglage garantis.
Monnier-Schneider
II-365-C **BIENNE** (Suisse) 4175

A partir de ce jour
l'Atelier de Damasquinage
R. STEGMULLER
est transféré de St-Imier
à La Chaux-de-Fonds
RUE DU DOUBS 117
Se recommande à MM. les fabricants d'horlogerie. Ouvrage prompt et soigné. Prix très modérés. H 1592 C 460

M. Justin Huguenin-d'Or offre à louer, pour le 1er mai 1904, ou pour époque à convenir ***beaux et vastes***
Locaux
27 fenêtres, avec bureau central, plus un vaste **sous-sol** bien éclairé communiquant par un escalier tournant. — S'adr. à lui-même, **1er étage,** Progrès, 30, **La Chaux-de-Fonds.** H 1561 C 459

Gebr. Rozendaal
Hoorn (Hollande)
Achat au comptant de lots de montres en or, argent et métal. II-150-C 27

Plaques turques
Pitons Breguet
H 320 C **tous genres** 84
FRITZ GRANDJEAN
LE LOCLE

FABRIQUE D'HORLOGERIE
Spécialités de quantièmes en tous genres
Alfred ROBERT
Rue Léopold Lobert, 51a
LA CHAUX-DE-FONDS
MONTRE UNIVERSELLE
Quantièmes perpétuels.
Quantièmes à aiguilles de 16 à 50 lig.
Quantièmes doubles faces.
Quantièmes à guichets automatiques sur la ligne et sur les côtés.
Montres garanties. 184
H 584 C *Prix modérés.*

A vendre bon marché
pour cause de non emploi
un nouveau balancier à presse centrifuge
avec déclanchement automatique et bascule avec marche-pied; hauteur d'oscillation 20mm; poids kg. 6-700. 386
Offres sous **P 746 Q** à **Haasenstein & Vogler, Bâle.**

Une personne de toute moralité pouvant fournir de bonnes références
demande place
dans un comptoir pour la rentrée et la sortie du travail; à défaut pour servir dans un magasin. — S'adresser à Mme Montandon, Jaquet-Droz 9, La Chaux-de-Fonds. Hc 1500 C 436

La Manufacture d'horlogerie
Ernest Degoumois
à St-Imier (Suisse)
possède toujours un stock important de pièces ancre extra-plates, 11, 17 et 18 lignes, en tous genres de boîtes et décors et est à même de satisfaire immédiatement à toutes les demandes. (H 3020 J)
Qualité bon courant et soignée. 325
Prix avantageux.

Fabrique de pièces détachées
en tous genres pour horlogerie, instruments de précision, compteurs, optique, chronomètres, etc. H—L
PAUL-A. MEYLAN
AU BRASSUS (Suisse)
Roues à colonnes, roues rattrapantes, spécialité ressorts régulateurs tous genres, formes, grandeurs et qualités. — Fabrication et posage de mécanismes en tous genres. Prix très avantageux. 191

Jeune homme ayant pratiqué pendant plusieurs années comme 411
horloger - technicien
dans une importante fabrique **cherche place analogue.**
Preuves de capacité à disposition. S'adresser sous chiffres **Mc 1405 C** à l'agence **Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.**

A vendre à un prix très avantageux un lot de belles
montres cylindre
13 et 14 lignes, bassines 935/000, **genre anglais.** On cherche à entrer en relations avec une maison qui achète en gros. — S'adresser sous **Q 4000 J** à **Haasenstein & Vogler, St-Imier.** 395

FABRIQUE D'HORLOGERIE GRANA
KURTH FRÈRES, Granges (Soleure)
MONTRES 9 A 18‴ REMONTOIRS CYL.
11 A 19‴ REMONTOIRS ANCRE
10 ET 18‴ PLATES ET EXTRA-PLATES
MONTRES BOUTONNIÈRES, BIJOUX
H 371 C BRACELETS 4248
FANTAISIES ET NOUVEAUTÉS

Bon horloger
connaissant la correspondance allemande et française, la comptabilité et au courant de tous les travaux de bureau, cherche place pour de suite ou plus tard. S'adresser à l'agence **Haasenstein & Vogler, à St-Imier,** sous chiffres **E 4432 J.** 439

Termineur
Une fabrique cherche un bon termineur disposé à entreprendre à domicile, des terminages de pièces 19 lignes échappement Roskopf, par séries importantes et régulières. 438
On fournirait les mouvements avec boîtes, cadrans, aiguilles, sertissage et pivotage faits. Adresser les offres sous chiffres **Z 4371 J** à l'agence **Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.**

Demoiselle
connaissant la comptabilité en partie double et américaine, la rentrée et la sortie du travail, tous les travaux de bureau, **demande place.**
Adresser offres sous chiffres **Y 1559 C** à **Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.** 453

Louis Bähler-Leuba
Rue du Parc, 15
La Chaux-de-Fonds (Suisse)
HORLOGERIE POUR TOUS PAYS
Spécialité de montres or p. dames
Décors riches et variés
Qualité garantie
Prix très modérés
H-344-C 3624

Estampes p. la frappe des cuvettes (inscriptions, médailles, etc)
Machines à numéroter les platines
cuvettes et boîtes de montres
Numéroteur spécial p. cartons
Pinces à plomber avec gravure fr. 8
Prix sans concurrence
Trempe et travail garantis
Arnold Kohly
H-359-C **Bienne** 4081

Un comptable
expérimenté, connaissant à fond la fabrication et le commerce d'horlogerie, ainsi que les affaires d'exportation
demande place
de comptable ou correspondant. Possède la connaissance des voyages ainsi que les langues allemande et anglaise et la dactylographie.
Références de premier ordre à disposition. Prétentions modestes. 448
Adresser les offres sous chiffres **V 1538 C** à **Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.**

Chef Régleur-Retoucheur
par nouvelle et importante fabrique de montres faisant les genres soignés, **est demandé** pour tout de suite ou époque à convenir. **Place d'avenir** pour personne capable. 449
Technicien-calibriste.
Remonteurs
pour petites pièces ancre extra-soignées sont demandés également. **Discrétion absolue.**
Faire offres par écrit sous chiffres **T 1528 C** à **Haasenstein & Vogler, Bienne.**

Un comptoir
établi depuis plusieurs années cherche à entrer en relations avec bonnes maisons pour faire n'importe quel genre de montres, ancre et cyl., petites et grandes pièces, ainsi que des **terminages.** Demander l'adresse à **Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.** H 1551 C 452

Posage de mécanismes
en tous genres
Fournitures de pièces anglées
prêtes à poser 275
SPÉCIALITÉ:
chronog. compteurs et rattrapantes
Usine électrique
ALEXIS CAPT
Orient (Vallée de Joux)

Occasion
A vendre pour cause de cessation de commercee, forte réduction de prix, mouvements remontoirs et à clefs de 15 à 22‴, ancres, échappements et empierrages faits, en partie.
Un lot de finissages, seconde au centre, remontoir 3/4 plat., 20‴. 442
Adr. offr. s. chiff. **Oc 1512 C** à **Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.**

Fabrique d'ébauches et finissages entreprendrait aux meilleures conditions des
calibres spéciaux.
Travail consciencieux. — Prompte exécution.
Offres sous **Sc 1520 C** à **Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.** 443

A remettre
pour cause de santé, à des conditions très avantageuses, un commerce d'horlogerie en pleine activité et possédant une nombreuse clientèle de tout repos. Spécialité: Fabrication de la montre ancre, bonne quaalité, par procédés modernes, avec calibre particulier en plusieurs grandeurs et marque de fabrique bien connue, ne nécessitant pas un gros capital. Au besoin on resterait intéressé à l'affaire pour diriger la partie commerciale. Conviendrait à une fabrique ou à une maison désirant donner de l'extension à ses affaires. 447
Adresser les offres sous chiffres **W 1539 C** à **Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.**

QUI FOURNIT
avantageusement, mouvem^s 19 lig. cyl. 3/4 platine, à cercle.
Adresser les offres sous chiffres **P 1609 C** à **Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.** 470

Les bureaux et ateliers de montres Roskopf H 4618 C 474
Jules Russbach
sont transférés à sa nouvelle fabrique à
Sonvilier.

Spécialité de 17 lignes extra plates
322 Répétitions minutes H-21613-L
Chronographes compteurs rattrapantes
D. GOLAY, Sentier.

QUI
peut livrer avantageusement
finissages
3/4 platine, 18 et 19 lignes, lépine et savonnette, cylindre bascule. — On demande des genres extra bon marché.
Offres sous chiffr. **V 1623 C** à **Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.** 473

Un horloger expérimenté dans les genres soignés, connaissant bien les 2 échappements, demande des
démontages remontages achevages
à faire à la maison, depuis 7 lignes. Prière d'adresser les offres sous pli fermé sous **Sc 1612 C** à **Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.** 467

Un ouvrier sérieux, connaissant **l'échappement ancre fixe à fond, le jaugeage des pivotages,** ainsi que le **remontage d'échappement après dorure,** pour **petites et grandes pièces,** 468
cherche emploi
dans bonne maison. S'adress. à l'agence **Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.** H 4754 J

Fabrique d'Horlogerie soignée
en tous genres et pour tous pays

MONTRE LA VILLA

or, argent, galonné, nielle et acier de 12‴ à 24‴

Ancre fixe. — **Réglage garanti.**

Spécialité de grandes montres or, bon courant

Léon REUCHE

La Chaux-de-Fonds

Marque de fabrique déposée

H-353-C Maison fondée en 1880 3880

WILHELM BERGER

Oberdorf (Bâle-Campagne)

Pivotages d'échappements sur jauge
Cylindre, Ancre, Roskopf
Qualité bon courant et soignée

H 1423 C **PRIX AVANTAGEUX** 414

Fabrique de Spiraux de St-Imier

4234 Ele Schweingruber H-866-J

NOUVEAU SPIRAL

Durci fixé bleu.

Ne se rouillant pas.
Ne se faussant pas
Excellents résultats de réglages.
Un peu anti-magnétique.
Prix défiant toute concurrence.

TÉLÉPHONE
Adresse télégraphique : **Spiraux, St-Imier.**

En vente dès le 1er Décembre

PÉCAUT FRÈRES

HALLE AUX MONTRES

H 3033 C La Chaux-de-Fonds 324

Montres cylindres
Systèmes Roskopf
Marque **Pouillerel**

Fabrique Genevoise de Spiraux trempés

OUTILLAGE ET PROCÉDÉS PERFECTIONNÉS — ECHANTILLONS GRATUITS SUR DEMANDE

IIc 8605 X L. & F. CATTELAIN 3838

GENÈVE 19, Rue du Rhône, 19 **SUISSE**

Nos Spiraux ont obtenu d'excellents résultats aux Observatoires; ils sont exempts de rouille

MANUFACTURE D'HORLOGERIE
3975 par procédés mécaniques perfectionnés (H 9918 J)

SCHELLING, CUCHE & Co

Sonvilier (Suisse)

Horlogerie pour tous pays, qualité garantie
en 17‴ (12 size) 18‴ (14 size) 19‴ (16 size)
PLATES et EXTRA-PLATES
— Modèle déposé. Marque **Béati** —
Qualités 7, 11 et 15 rubis avec et sans chatons
Réglages plats et breguets garantis
PRIX AVANTAGEUX — TÉLÉPHONE

BANQUE DU LOCLE

Usine de dégrossissage de Métaux précieux

21 Outillage perfectionné H 121 C

Or et argent à tous titres et façons à l'usage des monteurs de boîtes, bijoutiers, fabricants de pendants, emboîteurs, etc. — **Cercles** laminés, de forme pour verrous de répétitions. — Assortiment complet de **carrures** et **lunettes laminées.** — Spécialité de **lunettes genre anglais** légères, à large réhaut, livrées de forme pour supprimer en partie l'emboutissage. — **Pour boîtes en séries,** *carrures sans soudure :* grande économie de matière. — Lunettes et fonds **étampés.** — Grand choix de **ciselés.** — Laminage d'or pour **paillons sous fondants.** Or et argent spéciaux, **inoxydables et malléables** pour plaqué.

Ouverture de crédits en compte-courant.

FABRIQUE D'ÉBAUCHES DE SONCEBOZ

Société Anonyme par Actions. — Directeur : J. PERLET.
Maison fondée en 1849
Usine hydraulique et électrique — Procédés mécaniques perfectionnés

Manufacture d'Ebauches et Finissages de 13 à 36 lignes

Pièces à Clef et Remontoirs en tous genres, Ancre et Cylindre, à Verre et Savonnettes

Systèmes en vue, demi-vue, couvre-rochets, Revolver, Bascule, etc., etc., à ponts et 3/4 platines
Spécialités de Remontoirs soignés plats 28/12 et Extra-plats 22/12 hr totale, verre et sav.
— Pièces à Cercles et à Calottes —
Etude et entreprise de Calibres genres spéciaux

TÉLÉPHONE

— LA FABRIQUE NE TERMINE PAS LA MONTRE —

H 840 J 122

Fabrique d'Horlogerie

Küng-Champod & Cie

Rue du Grenier, 41 f
La Chaux-de-Fonds

Spécialité de Montres or pour Dames
Facettes fantaisies, etc., 10 à 16‴ pour l'Allemagne, l'Autriche, l'Italie, la Hollande, l'Angleterre et l'Espagne, qualité garantie et prix sans concurrence.

H 379 C 93

FABRIQUE D'AIGUILLES DE MONTRES

Usine électrique « LA ROCHETTE »

Emile PFLIEGER, Bienne

Ancienne maison G. PFLIEGER-SCHMID, fondée en 1856

Aiguilles en tous genres et toutes qualités
Louis XV, Orientales, à pierre et façon pierre.
Poires véritables genres anglais et américains, allemands, français, barraux et plumes pour les colonies.
Breguets et Louis XV, Empire soignés.
Petites et grandes secondes, Chronographes, Quantièmes, etc.

Nouvelles installations mécaniques modernes permettants de fournir de grandes séries en bonne qualité à bref délai et bon marché.

H 845 C **Prix et échantillons sur demande.** 3942

Fabrique Sigma, Emile Frey, Madretsch (près Bienne)

Successeur de R. FREY & FILS

Marque SIGMA Σ de fabrique

Montres de dames or, argent et acier
Qualité prête à mettre en poche

Calibres : 9 3/4‴, 10 3/4‴, 11 1/2‴, 13‴, sans seconde cyl.
11 3/4‴, 13‴, avec secondes cyl.

H 391 C **Nouveau** 11 3/4‴ ancre 176

Fabrication mécanique et interchangeable

PRIX-COURANTS et CATALOGUES ILLUSTRÉS

pour l'Horlogerie et la Bijouterie

EXÉCUTION SOIGNÉE **PLUS DE 450 CLICHÉS à DISPOSITION** EXÉCUTION SOIGNÉE

Lithographie-Typographie R. HAEFELI & Cie, La Chaux-de-Fonds

Force électrique :

33 chevaux

Maisons de dépôt

et de représentation:

La Chaux-de-Fonds

M. Armand Rosselet

rue Alexis-Marie-Piaget

Tramelan

MM. L. & H. Mathey

Porrentruy

M. François Bouvier

Bienne

Mlle Rosselet

Union, 3

Besançon

M. Marcel Bernard

Battant, 59

FABRIQUE

1) **d'Assortiments,** soit :
   de **pendants, couronnes** et **anneaux**
2) de **carrures** et de **lunnettes galonné** } pour les boites de montres.
3) de plaqué or en tous métaux pour l'horlogerie et la bijouterie.

Fritz Montandon, St-Imier (Suisse)

Pendants, couronnes et anneaux ronds, ovales, Empire et Louis XV, de 8 à 60 lignes, pour tous pays de destination et pour remontoirs et pièces à clef, genres soignés, genres courants, genres ordinaires.

Ne travaillant que sur jauge et par procédés mécaniques interchangeables.

Connaissance parfaite des genres et qualités en usage dans les différentes parties du monde.

Spécialités :

Assortiments dits Roskopf, perfectionnes, soignés et ordinaires. H 10067 J

Couronnes facette et demi-breguet à losanges. Modèles déposés.

Pendants et anneaux ovales ciselés pour carrures ciselées.

Carrures galonné refrottées unies, à facettes, ciselées et torse. **Brevet ✠ 19840.**

Lunettes galonné unies avec inscriptions, devises, etc. **Brevet provisoire ✠ 30976.**

Relations d'exportation
avec les maisons grossistes seulement et pour la fourniture.

MAISON SÉRIEUSE ET DE CONFIANCE. 4069

MANUFACTURE DE
FOURNITURES
D'HORLOGERIE

VICTOR DONZELOT
à PORRENTRUY (SUISSE)
• EXPORTATION •

H 1707 J 171 6

Bureau technique 236
Aloïs Brandt, ingénieur
BERNE, Ulmenweg 13
Brevets Dessins et Modèles Hc 1147 Y
et Marques **d'invention**
de fabrique en Suisse et à l'étranger

Montres 8 Jours
tous genres, toutes grandeurs
H 60 C **GINDRAT-DELACHAUX** 12
72, rue Léop. Robert. Chaux-de-Fonds

Nouveautés et Genres pour
l'Amérique du Nord
peuvent être soumis en tout temps H-355-C 3939
à The Rode Watch Co
Rue Daniel Jeanrichard 27
CHAUX-DE-FONDS

A. BARFUSS, Bienne
Fabrique d'horlogerie
Montres pour dames
H 862 C extra bon marché 271
en galonné, argent et acier

Volontaire
Jeune homme désirant se perfectionner dans la langue française, demande place non rétribuée dans maison d'horlogerie. Adresser offres **case poste 4381, La Chaux-de-Fonds.** Hc 1548 C 451

Jules Russbach 4115 **Sonvilier** H 360 C

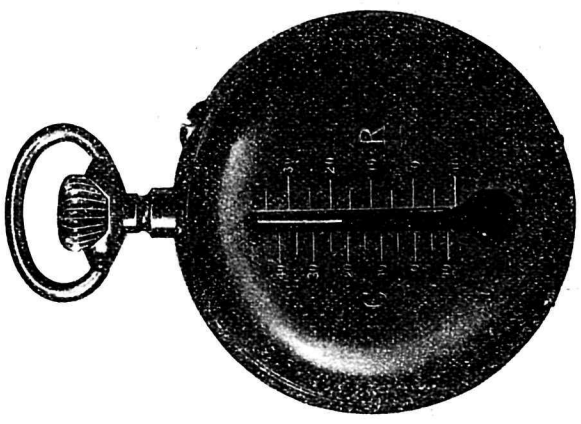

H 1595 C 262

Changement de domicile

Montres 8 jours

ARTHUR GRAIZELY

Rue des Terraux 33

A partir du 23 Avril
les ateliers et bureaux
HENRI-ALBERT DIDISHEIM
seront transférés
RUE DU PARC 106

Clichés Gravures sur bois
Spécialité:
Dessins pour Catalogues et Prix-courants
R. Haefeli & Cie, Chaux-de-Fonds

Imprimerie de la **Fédération horlogère suisse** (R. Haefeli & Cie). **Chaux-de-Fonds**